Masterclass de planification patrimoniale pour experts-comptables et conseillers fiscaux

Collaboration ITAA - AMS
HEC Liège Executive Education

HEC LIÈGE Management School - Liège Université | EXECUTIVE EDUCATION

ITAA Institute for Tax Advisors & Accountants

Antwerp Management School





Quelques mots sur l'Antwerp Management School

Pour atteindre votre objectif de croissance saine et durable, vous souhaitez créer de la valeur, en tant que professionnel, équipe commerciale, entreprise ou organisation. L'Antwerp Management School veut être le partenaire dynamique, innovant et convivial, animé par une équipe inspirée, qui vous aide à y parvenir.

Nous faisons tout pour vous proposer une expérience d'apprentissage stimulante. Nous partageons des connaissances de pointe et des idées pratiques qui comptent vraiment. Nous ne nous contentons pas non plus de transmettre des connaissances purement techniques. Comme cela ressort explicitement de notre mission, nous voulons également stimuler votre développement personnel : plus vous vous sentez bien en tant que personne, plus vous êtes confiant pour faire face aux situations professionnelles difficiles. Plus l'image que vous avez de vous-même est précise, mieux vous coopérez avec d'autres personnes, et plus vous êtes capable d'être un dirigeant responsable, qui force le respect.

Notre slogan résume parfaitement ce que nous représentons : 'Opening minds to impact the world'.

Quelques mots sur l'ITAA

L'Institute for Tax Advisors and Accountants (ITAA) veille à ce que ses membres possèdent les compétences, les connaissances, l'éthique et l'influence nécessaires pour contribuer à la réussite des entreprises et à une économie durable.

Le conseiller fiscal et l'expert-comptable jouent en effet un rôle social important. En tant que personnes de confiance et consultants de première ligne des petites et grandes entreprises et organisations, ils contribuent à la santé financière de ces entités.
Les tâches de l'ITAA sont très diverses. L'Institut veille, en tout premier lieu, aux intérêts de ses membres et de ses stagiaires. Il est responsable de la tenue du registre public et du contrôle de la pratique professionnelle. Il supervise en outre l'accès à la profession ainsi que la formation continue de ses membres. Nous mettons nos membres en relation avec les entrepreneurs, les pouvoirs publics et la société. Nous renforçons leur confiance mutuelle et représentons leurs intérêts respectifs.



L'ITAA s'efforce de faire en sorte que tous nos interlocuteurs (membres, entrepreneurs, autorités publiques et enseignement) reconnaissent notre organisation comme le représentant incontestable de tous les experts-comptables et conseillers fiscaux. Cette ambition se traduit concrètement par quatre objectifs, à savoir que :

- → tout entrepreneur consulte systématiquement un de nos membres pour toutes les questions relatives à la comptabilité et à la fiscalité. Qu'ils interviennent comme conseiller externe ou travailleur, nos membres seront le partenaire privilégié de leur client ou employeur.
- → l'ITAA soit consultée systématiquement par toutes les autorités publiques pour tout projet relatif à la comptabilité et à la fiscalité.
- → l'attractivité de la profession s'améliore considérablement.
- → nos membres soient de plus en plus satisfaits, d'année en année, de la qualité, de l'efficacité, de la représentativité et de la valeur ajoutée des services de l'ITAA.

Rendez-vous sur www.itaa.be pour de plus amples informations.

Quelques mots sur HEC Liège Executive Education

HEC Liège Executive Education propose de la formation continue en management aux top managers, middle managers, entrepreneurs, indépendants et employés qui cherchent à se développer ou développer leurs collaborateurs dans leur activité professionnelle.

Ces formations sont adaptées à ces publics exigeants : elles apportent des informations pointues et rigoureuses, une vision du futur, des savoir-faire opérationnels, des rencontres avec d'autres professionnels, et des réponses expertes à des questions concrètes rencontrées sur le terrain.

Visitez HEC Liège Executive Education pour de plus amples informations.

Masterclass de planification patrimoniale pour experts-comptables et conseillers fiscaux

Dans le cadre de la formation Planification patrimoniale pour experts-comptables et conseillers fiscaux, l'AMS, HEC Liège Executive Education et l'ITAA proposent une sélection de thèmes pertinents, adaptés aux membres de l'Institute for Tax Advisors & Accountants (ITAA). Les experts-comptables et les conseillers fiscaux sont en effet de plus en plus confrontés à des questions de planification patrimoniale et de transmission d'entreprises familiales. Cette masterclass leur permet d'encore élargir et approfondir leurs connaissances dans ce domaine.

L'AMS et HEC Liège Executive Educationdisposent d'une vaste expertise dans ce domaine et d'un large réseau de professeurs universitaires et d'enseignants/experts du monde professionnel. Cela nous permet de proposer une synergie parfaite entre théorie et pratique. Cette approche est renforcée par des sessions pratiques intégrées avec des cas réels, des exemples et des exercices pratiques. Cela permet d'aborder de manière analytique, claire et surtout compréhensible les différentes techniques de planification patrimoniale.



Notre approche commune

Ce programme de formation est conçu pour être aussi adapté que possible aux membres de l'ITAA, en termes de contenu, d'approche didactique et d'organisation. Nous proposons ce programme en néerlandais et en français. Chaque édition compte dix jours de formation et consiste en une combinaison de séminaires et de sessions pratiques intégrées.

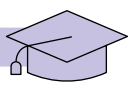
Mais ce n'est pas tout. Les participants peuvent, s'ils le souhaitent, développer un cas pratique individuel pendant le programme. Ils obtiennent alors des conseils et un retour d'information de l'un de nos experts lors d'un entretien personnel. Nous générons ainsi une valeur ajoutée maximale pour chaque participant. Nos experts discuteront enfin avec l'ensemble du groupe de certaines erreurs de raisonnement courantes, tirées de ces cas pratiques individuels (anonymisés), dans le cadre d'un dernier moment d'apprentissage commun. Nous terminons le programme en beauté avec une cérémonie de remise des diplômes et une réception, au cours de laquelle vous recevrez un certificat de participation.

Programme

Cette masterclass est adaptée au contexte spécifique des experts-comptables et des conseillers fiscaux dont l'activité est plutôt tournée vers les entrepreneurs et les professions libérales. Les thèmes sont soigneusement sélectionnés en fonction du client final « entreprenant », qui a besoin de conseils sur la planification du patrimoine privé et surtout social.

Plus concrètement, en tant qu'expert-comptable ou conseiller fiscal participant, vous en tirez une connaissance approfondie des aspects élémentaires de la planification patrimoniale, avec un accent particulier sur les techniques de planification successorale. Vient s'y ajouter un module sur les différents instruments et les conséquences fiscales pour l'entrepreneur en cas de transmission de l'entreprise familiale. Nous abordons aussi des thèmes, soigneusement choisis, concernant la planification de la pension, des investissements et immobilière. Cette masterclass vous fournit les bases nécessaires pour développer vos services et votre expertise avec succès.

Programme d'étude

Date	**Module** + Heure	Sujet	Maître de conférences
9 oct	**Kick-off**		
	13h-16h	• Introduction aux méthodes de planification patrimoniale, explication de l'option du cas pratique individuel et objectifs de la masterclass	Geoffroy Steyt Alain Van Geel
	Module 1	**Introduction à la planification successorale**	
	16h30-20h30	• Introduction au droit des successions, de la propriété et au droit patrimonial des couples.	Alain Van Geel
16 oct	13h-20h30	• Introduction aux droits d'enregistrement et de succession. • Techniques de planification par des testaments et contrats de mariage, de cohabitation et d'accroissement, à l'aune de la disposition fiscale anti-abus	Alain Van Geel
25 oct	13h-20h30	• Techniques de planification par des contrats de donation et des structures de contrôle (société civile et fondation), à l'aune de la disposition fiscale anti-abus.	Alain Van Geel
4 nov	13h-20h30	• Generation skipping. • Séance pratique.	Alain Van Geel
13 nov	**Module 2**	**Transmission de l'entreprise familiale**	
	13h-20h30	• Transmission de l'entreprise familiale à des tiers	Luc Herve
18 nov	13h-20h30	• Transmission familiale d'une entreprise familiale, que ce soit ou non par des sociétés et la fondation néerlandaise (STAK)	Hervé De Ville
27 nov	**Module 3**	**Planification de la pension, des investissements et immobilière**	
	13h-20h30	• Régimes de pension (3 piliers) • Techniques de planification & fiscalité • Assurances liées aux investissements	Paul Van Eesbeeck
2 dec	13h-16h30	• Aspects financiers des investissements	Anne-Sophie Landtmeters
12 dec	16h30-20h30	• Aspects fiscaux des investissements	Frédéric Janssen (HEC)
20 jan	13h-20h30	• Aspects fiscaux des biens immobiliers	Xavier Gérard
27 jan	**Module 4**	**De la théorie à la pratique**	
	13h-20h30	• Séances pratiques de planification patrimoniale	Geoffroy Steyt
		• Des conseils exclusifs pour votre cas pratique individuel. • Sélection d'experts sur la base du domaine d'expertise du cas pratique individuel	
13 fév	**Lift-off**		
	16h-20h	• Recommandations d'experts sur les erreurs de raisonnement courantes, sur la base des cas pratiques individuels	Geoffroy Steyt Alain Van Geel
		• Cérémonie de remise des certificats	

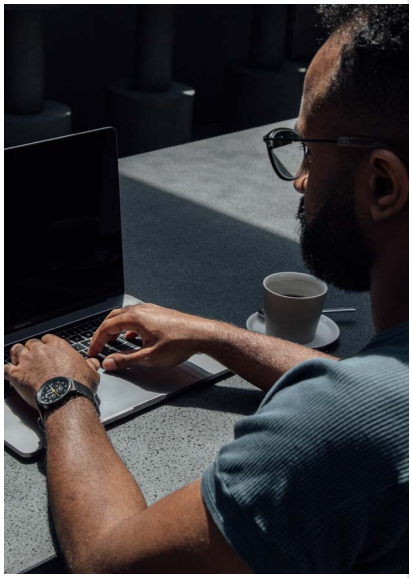
Kick-off

Kick-off
Module 1
Module 2
Module 3
Module 4
Lift-off

Vos clients vous posent sûrement, en tant qu'expert-comptable ou conseiller fiscal, de plus en plus de questions sur la planification patrimoniale. Dans le cadre du kick-off, nous attirons votre attention sur l'importance et la valeur ajoutée de cette masterclass.

Après une brève introduction théorique, nous vous montrons comment fonctionne la planification patrimoniale, en partant d'un exemple pratique. Nous détaillons ensuite le programme et les objectifs de la masterclass.

Nous vous donnons également la possibilité de travailler sur votre propre cas pratique, tout au long du programme. Vous recevrez à cet égard des conseils et un retour d'information de la part de l'un de nos enseignants experts.



« Free pass », élaboration d'un cas pratique individuel et conseils à cet égard

Tout participant reçoit un 'Free pass' (facultatif). Celui-ci permet à chacun de formuler, au début du programme, son propre cas pratique. Ce dernier peut être basé sur les questions récurrentes des clients. Il peut aussi s'agir d'une application concrète d'un thème de la masterclass dans un contexte personnel. Vous élaborez vous-même ce cas, sur la base des connaissances acquises tout au long du programme et de votre propre réflexion.

Après la session pratique du module 4, vous soumettez votre cas à l'enseignant expert qui vous encadrera. Celui-ci planifie un entretien personnel de conseil avec vous (max. 1 heure). Au cours de cet entretien, vous recevez un retour d'information sur le cas et pouvez poser des questions approfondies.

Cette option nous permet de nous adapter le mieux possible aux besoins d'apprentissage et au contexte professionnel des participants, et d'offrir à chaque participant une valeur ajoutée maximale.

Introduction à la planification successorale

Kick-off
Module 1
Module 2
Module 3
Module 4
Lift-off

Dans le cadre du module 1, nous vous donnons un aperçu des différentes techniques de planification successorale. Nous les confrontons chaque fois à la disposition fiscale anti-abus. Vous bénéficiez ainsi d'une connaissance approfondie des aspects élémentaires du droit des successions, du droit de propriété et du droit patrimonial des couples. Après tout, bien choisir la forme de cohabitation est une première manière de contrôler la transmission des biens meubles et immeubles. Cela permet notamment de protéger le partenaire ou les descendants, sur la base des règles fondamentales du droit des successions.

Nous abordons ensuite les principes de base des droits d'enregistrement et de succession, avant de détailler diverses techniques de planification patrimoniale ciblées : testaments, contrats de mariage, de cohabitation et d'accroissement, et donations. Dans ce module, nous nous intéressons également à la technique du « generation skipping », dans le cadre de laquelle les petits-enfants héritent directement de leurs grands-parents.

Nous examinons ensuite différents mécanismes de contrôle, outre la réserve d'usufruit, pour maintenir le patrimoine hors de la succession tout en gardant le contrôle.
La société simple est un premier mécanisme pour contrôler la transmission d'un patrimoine familial avec une grande flexibilité, afin de modifier les statuts au gré des initiateurs. Une alternative est la gestion du patrimoine dans le cadre de la planification successorale, sous la forme d'une fondation.

Objectifs d'apprentissage

Après le module 1, le participant est en mesure de répondre aux questions suivantes :

- → Quelle est l'utilité du droit de propriété et des droits réels d'usage existants, comme l'usufruit et la nue-propriété, dans le cadre de la planification patrimoniale ?
- → Quelles sont les règles juridiques en vertu desquelles une personne acquiert son patrimoine à cause de mort (dévolution légale) ?
- → Quelles sont les dispositions juridiques en matière de droits patrimoniaux de cohabitation et matrimoniaux ?
- → Quels sont les principes analytiques des droits d'enregistrement et de succession dans le cadre de la planification patrimoniale ?
- → Comment élaborer une planification patrimoniale avec des testaments, des contrats de mariage, de cohabitation, d'accroissement et de donation, à l'aune de la disposition fiscale anti-abus ?
- → Comment puis-je mettre en place les systèmes de contrôle, comme la société simple et la fondation ?
- → Qu'implique précisément la technique du « generation skipping » ?

Transmission de l'entreprise familiale

Kick-off
Module 1
Module 2
Module 3
Module 4
Lift-off

La question de la succession se pose inévitablement au cours de la vie de l'entrepreneur et de son entreprise. Y a-t-il des personnes au sein de sa famille qui peuvent et veulent poursuivre l'entreprise, ou bien la continuité est-elle mieux garantie par la vente à un tiers ? Dans ce dernier cas, le cédant et le cessionnaire doivent bien se mettre d'accord après les négociations, par exemple en ce qui concerne les garanties du cédant envers le cessionnaire. Mais la vente d'une entreprise est aussi assez courante dans un contexte familial. Dans ce module, nous donnons un aperçu de l'organisation juridique du processus de vente et discutons des nombreux choix qui peuvent ou doivent être faits à cet égard.

Si l'entrepreneur envisage de donner l'entreprise aux membres de sa famille ou à ses proches, la transmission peut soulever encore plus de questions. La donation (et la succession) d'entreprises et de sociétés familiales bénéficie, par exemple, d'un régime fiscal favorable dans les différentes Régions, dont il ne faut cependant pas sous-estimer la complexité. Le cédant doit encore résoudre de nombreuses questions : l'idée est-elle de conserver le contrôle après la donation et de prévoir (la possibilité de) le maintien de revenu ? Depuis l'introduction du Code des sociétés et des associations, quelle forme juridique est la mieux adaptée aux souhaits du cédant ? Lorsque la planification patrimoniale implique plusieurs successeurs, voire plusieurs générations, comment mettre en place une structure de contrôle qui reste utile même après le décès du cédant ? Ces questions et bien d'autres sont abordées dans ce module.

Objectifs d'apprentissage

Après le module 2, vous êtes familiarisé avec ces éléments :

- → Comment un entrepreneur peut-il céder son activité (entreprise ou actions) au sein de sa famille ou à une tierce personne ?
- → Quels instruments peuvent-ils être utilisés dans le cadre d'une telle transmission et quelles sont les conséquences fiscales potentielles ?
- → De quels outils l'entrepreneur dispose-t-il lors de la transmission de son entreprise ou de ses actions ? Quelle forme sociale est-elle la plus appropriée depuis l'entrée en vigueur du Code des sociétés et des associations ?
- → Comment la certification des actions par une fondation néerlandaise (« stichting administratiekantoor ») fonctionne-t-elle ? Peut-on certifier d'autres actifs, tels que des dettes ?

Planification de la pension, d'investissements et immobilière, avec un zoom sur l'entrepreneur

Kick-off
Module 1
Module 2
Module 3
Module 4
Lift-off

Régimes de pension (deuxième pilier), techniques de planification et fiscalité des assurances liées aux investissements

Ce module est entièrement consacré aux assurances-vie. D'abord, nous approfondissons la constitution d'une pension complémentaire pour le chef d'entreprise indépendant, avec une attention particulière pour l'actualité concernant la limite des 80%. Nous examinons également la possibilité d'utiliser les régimes de pension complémentaire pour déjà déployer des projets immobiliers durant la carrière active. Dans la deuxième partie de cette session, nous discutons des assurances liées aux investissements d'un point de vue fiscal, mais surtout dans le contexte de la transmission patrimoniale et de la planification successorale.

Aspects financiers et fiscaux des investissements

Dans cette session, nous abordons d'abord les aspects financiers des investissements. Nous examinons quels instruments de placement et produits dérivés existent et lesquels sont intéressants pour les personnes privées. Des *do's & don'ts* dans la composition d'un portefeuille d'investissement sont discutées. À l'aide d'exemples et d'exercices pratiques, nous examinons comment la gestion d'un portefeuille peut contribuer à la planification financière personnelle et quels sont le rendement et le risque attendus d'un instrument de placement spécifique ou d'un portefeuille diversifié, sur base du profil de risque du client.
Nous examinons ensuite les aspects fiscaux des investissements. Les principes généraux suivants de la fiscalité des investissements serviront de fil conducteur, du point de vue de l'entrepreneur qui recherche des possibilités d'investissement fiscalement avantageuses, tant pour son patrimoine privé que pour son patrimoine professionnel :

- → la distinction entre la législation nationale et tout échange international d'informations financières ;
- → la distinction entre un régime classique de précompte mobilier et le système X/N ;
- → la notion fiscale d'intérêts et de dividendes avec, entre autres, des illustrations de « corporate actions » et les applications de précomptes mobiliers ;
- → l'incidence des conventions de double imposition sur l'application d'une retenue à la source étrangère sur les intérêts et les dividendes ;
- → le moment de l'exigibilité du précompte mobilier ;
- → les éventuelles renonciations au PM, en vertu du droit interne ;
- → la taxation dans le chef de personnes physiques d'investissements dans des sociétés d'investissement statutaires (Sicav) et des fonds contractuels de placement (FCP) ;
- → les régimes avantageux des investissements détenus par les sociétés, dont les sicavs RDT, ainsi qu'un nouveau produit d'assurance de branche 6 de droit luxembourgeois ;
- → l'application de la taxe Caïman à un contribuable en matière d'impôt sur le revenu des personnes physiques et en matière d'impôt sur les personnes morales ;
- → les principes d'application de la taxe boursière ;
- → tout autre régime fiscal, y compris la nouvelle taxe annuelle sur les comptes-titres.

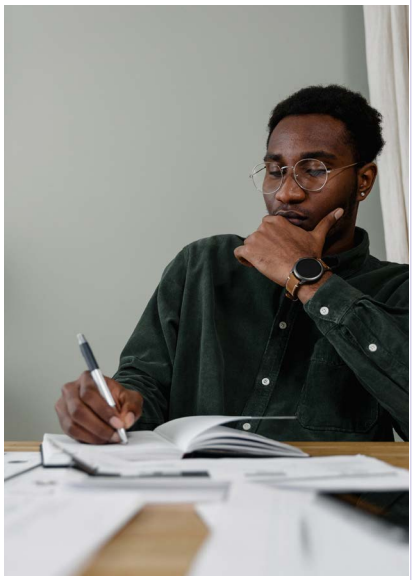
Planification de la pension, d'investissements et immobilière, avec un zoom sur l'entrepreneur

Kick-off
Module 1
Module 2
Module 3
Module 4
Lift-off

Aspects fiscaux des biens immobiliers

Dans cette section, nous abordons le traitement fiscal de l'acquisition, de la possession et de l'aliénation de biens immobiliers ou de droits réels sur des biens immobiliers. Nous abordons d'une part l'impôt sur les revenus : les règles les plus pertinentes pour les personnes physiques et morales. Nous discutons d'autre part des droits d'enregistrement et de la TVA, deux éléments cruciaux des opérations immobilières. Vous bénéficierez finalement d'une brève introduction au régime fiscal des certificats immobiliers et des fonds immobiliers.

Objectifs d'apprentissage



Après le module 3, vous connaîtrez les réponses à ces questions :

- → Quels régimes de pension (3 piliers) existe-t-il en Belgique ? Comment un entrepreneur peut-il se constituer une pension complémentaire (assurance EIP, PLCI, etc.) ?
- → Comment un entrepreneur peut-il utiliser le régime de pension complémentaire pour financer des projets immobiliers pendant sa carrière active ?
- → Comment l'assurance liée aux investissements peut-elle être utilisée comme instrument de planification patrimoniale dans le contexte de la transmission successorale ? De quoi faut-il tenir compte en matière fiscale ?
- → Quels sont les principes généraux de la fiscalité des investissements, du point de vue de l'entrepreneur qui recherche des possibilités d'investissement fiscalement avantageuses, tant pour son patrimoine privé que pour son patrimoine professionnel ?
- → Quels principes de fiscalité internationale devez-vous connaître (par exemple, l'incidence des conventions de double imposition sur l'application d'une retenue à la source étrangère sur les intérêts et les dividendes) ?
- → Comment appliquez-vous la taxe Caïman en matière d'impôt sur le revenu des personnes physiques et en matière d'impôt sur les personnes morales ?
- → Quels sont les principes d'application de la taxe boursière et de la taxe annuelle sur les comptes-titres ?
- → Quels produits bancaires existe-t-il ? Comment lire les coûts d'un produit et d'un service d'investissement ? Comment effectuer une analyse du risque et du rendement des instruments et des portefeuilles d'investissement ?
- → Quelles sont les conséquences fiscales en termes d'impôt sur le revenu, de droits d'enregistrement et de TVA lors de l'acquisition, de la détention et de l'aliénation de biens immobiliers et de droits réels d'usage, tels que l'emphytéose et la superficie, tant pour une personne physique que pour une société ?
- → Quels sont les principes fiscaux généraux du régime des certificats immobiliers et des fonds immobiliers ?

De la théorie à la pratique

Kick-off
Module 1
Module 2
Module 3
Module 4
Lift-off

Session pratique de planification patrimoniale

Nous décrivons les différents aspects de la planification patrimoniale, en partant d'exemples pratiques. Cela vous donnera l'élan nécessaire pour établir votre propre planification patrimoniale.



Des conseils exclusifs pour votre cas pratique individuel

Les participants qui élaborent un cas pratique individuel peuvent en discuter en personne avec un expert.

Celui-ci vous est assigné en fonction du domaine d'expertise dont relève votre cas. L'expert vous signale les éventuelles erreurs de raisonnement et vous conseille. Vous pouvez également poser des questions supplémentaires. Nous prévoyons un entretien d'une heure maximum pour chaque participant.

Nous organisons ces entretiens :
→ En ligne, ce qui permet de programmer les entretiens avec plus de flexibilité OU
→ En face à face, dans un lieu à déterminer. Il est impératif à cet égard que chaque expert puisse organiser une série d'entretiens consécutifs au même endroit.

Objectifs d'apprentissage

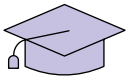
Après le module 4, vous pouvez passer de la théorie à la pratique :
→ Vous pouvez esquisser votre propre planification patrimoniale.
→ Si vous avez choisi un cas pratique individuel, vous y appliquez la théorie et recevez à cette fin les conseils exclusifs de l'un de nos experts.

Lift-off

Kick-off
Module 1
Module 2
Module 3
Module 4
Lift-off

Recommandations concernant les erreurs de raisonnement courantes, sur la base des cas pratiques individuels

Nous prévoyons finalement un moment d'apprentissage collectif, au cours duquel nos experts abordent anonymement les erreurs de raisonnement courantes des cas pratiques individuels avec le groupe, en ce compris les participants n'ayant pas élaboré de cas pratique individuel.



Cérémonie de remise des diplômes

Nous clôturons ensuite formellement le programme en remettant un certificat de participation. Une courte réception se tiendra pour célébrer le succès de la masterclass.



Corps professoral



Jos Ruysseveldt (directeur du programme académique)
Jos Ruysseveldt est avocat, spécialisé en planification patrimoniale, licencié en notariat, professeur à la Fiscale Hogeschool Brussel et executive professor à l'Antwerp Management School. Il est connu pour sa capacité à vulgariser les questions fiscales. Après des années de pratique dans le domaine notarial, il est l'un des meilleurs consultants en Belgique en matière de planification successorale. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages et publie dans des revues fiscales. C'est également un enseignant très recherché pour les formations internes et un conférencier sur les questions successorales.



Alain Van Geel
Alain est partenaire au sein du cabinet d'avocats Tiberghien. En tant qu'avocat, Alain traite principalement des questions de droit belge et international de la famille, de droit des régimes matrimoniaux, des dons et donations, de droit successoral et de droits de succession, ainsi que de planification patrimoniale (surtout pour les aspects de droit civil belge et international). Il est membre du comité de rédaction de la Nieuwsbrief Notariaat et est également chargé de cours de Planification patrimoniale et de Droit international privé belge à l'Antwerp Management School, ainsi qu'à la Flanders Business School et à la Private bankers Association - Belgium. Il intervient régulièrement lors de séminaires et est l'auteur de divers articles concernant la planification patrimoniale.



Geoffroy Steyt
Au début de sa carrière, Geoffroy Steyt a contribué à développer l'entreprise familiale. Depuis lors, celle-ci a été reprise avec succès par le groupe Barry Callebaut. Conscient des nombreux défis auxquels une entreprise familiale fait face quotidiennement, il est entré dans le monde du Family Office en 2004. Après une expérience riche et enrichissante au sein du Family Office belge, et fort de sa propre vision et de son modèle d'entreprise où le client occupe une position centrale, il a fondé Progentis en 2007. Geoffroy en est le PDG. Il est aussi responsable de l'Investment Center, qui veille à ce que les ressources financières des clients soient structurées et investies de manière optimale. Il donne également cours à l'Antwerp Management School et préside la commission d'examen pour les formations en langue française. Il est également invité comme conférencier dans diverses institutions financières.



Hervé de Ville
Hervé de Ville est avocat au Barreau de Verviers (Foguenne et Associés), spécialisé en droit des contrats, de la distribution et en droit fiscal.Hervé a acquis une expérience d'enseignant lorsqu'il intervenait comme professeur de droits d'enregistrement à l'École supérieure de comptabilité (C.B.C.E.C.) de Liège. Il est actuellement en charge du module Transmission des entreprises familiales à la Febelfin Academy.

Corps professoral



Luc Herve

Luc Herve est avocat au Barreau de Liège et associé-administrateur de la ScPRL L. Herve. Il est professeur, maître de conférences et collaborateur scientifique à l'Université de Liège, à HEC Liège et à l'ICHEC -ESSF. Luc est également membre et ancien secrétaire de la Commission Droit et Vie des affaires de la Faculté de droit de l'Université de Liège. Luc est par ailleurs professeur à l'École supérieure de comptabilité (C.B.C.E.C.) à Liège. Il est assesseur juridique suppléant à la Chambre exécutive francophone de l'Institut professionnel des comptables et fiscalistes agréés (ITAA). Il est membre du comité de rédaction de la Lettre fiscale belge, de la Revue trimestrielle de de la fiscalité belge', ainsi que de la newsletter du Barreau de Liège relative au droit de l'entreprise. Enfin, il est collaborateur en droit fiscal à la Revue de Jurisprudence de Liège, Mons et Bruxelles (JLMB).



Paul Van Eesbeeck

Paul Van Eesbeeck a débuté sa carrière en 1988 au sein de la compagnie d'assurances De Vaderlandsche (aujourd'hui Vivium). Il y exerçait la fonction de conseiller fiscal et juridique pour le pilier Vie, en qualité d'attaché de direction. En 1998, il a rejoint le groupe Vereycken & Vereycken. Il est aujourd'hui associé du cabinet Vereycken & Vereycken Legal, en qualité de conseiller juridique. On doit à Paul de nombreuses publications et interventions lors de séminaires et de congrès. Il est rédacteur en chef du bulletinLife & Benefits (Wolters Kluwer) et collaborateur du bulletin fiscal Fiscoloog (Roularta).Il est également vice-président de la Commission des pensions complémentaires pour les travailleurs salariés et enseignant à la KU Leuven (cours de droit des pensions), à l'Antwerp Management School, à la Fiscale Hogeschool Brussel et à la Flanders Business School.



Anne-Sophie Landtmeters

Anne-Sophie Landtmeters a commencé sa carrière chez KBC et travaille depuis plus de 20 ans chez Candriam, où elle exerce la fonction de Senior Asset Manager Private Mandates. À ce titre, elle est responsable de la gestion patrimoniale discrétionnaire personnalisée de clients privés. Elle optimise à cette fin le rapport risque/rendement des portefeuilles d'investissement, contribue activement à la stratégie de Candriam en matière de mandats privés et apporte un soutien commercial aux private bankers Belfius pour les clients fortunés et les prospects. Elle donne aussi régulièrement des conférences aux private bankers et à leurs clients. Forte de sa vaste expérience, Anne-Sophie enseigne également dans le cadre du programme de formation Investment Management for Private Bankers à la Febelfin Academy, en collaboration avec la Private bankers Association - Belgium.

Corps professoral



Philippe Baervoets (expert complémentaire - cas pratiques individuels)
Philippe Baervoets travaille chez Deutsche Bank depuis 1990. Il a d'abord été directeur du département Tax-Estate Planning durant 23 ans. Depuis 8 ans, il est à la tête de l'Estate Planning. Cela fait déjà tout un temps que Philippe travaille avec l'Antwerp Management School. Il a contribué à jeter les bases de l'ancien Master in Personal Financial Planning et a également régulièrement donné, dans le cadre de cette formation, des leçons pratiques intégrées en matière d'Estate Planning. L'Antwerp Management School propose également à Deutsche Bank un programme de « Financial Planning » sur mesure, dont Philippe est l'enseignant principal.



Frédéric Janssen
Frédéric Janssen est maître de conférences à l'ULiège et maître de conférences invité à l'UCL, universités dans lesquelles il intervient pour assurer un cours de fiscalité de l'épargne et de l'assurance, un cours d'impôt des personnes physiques approfondi et un cours de fiscalité internationale. Dans son activité d'avocat fiscaliste, outre son intervention dans les dossiers contentieux qui lui sont confiés, il accompagne ses clients de ses conseils dans la gestion juridique et fiscale de leur patrimoine, de la constitution de celui-ci, notamment dans le cadre d'une activité d'entreprise, à son développement au moyen d'une affectation de l'épargne à des investissements étudiés, et, enfin, à sa transmission.

Informations pratiques

Chaque édition est limitée à 30 participants afin de garantir une interaction maximale. Nous vous conseillons donc de vous inscrire le plus rapidement possible.

Dates 2024

Kick-off:	9 oct (13h-16h)
Module 1:	9 oct (16h30-20h30), 16, 25 oct & 4 nov (13h-20h30)
Module 2:	13 & 18 nov (13h-20h30)
Module 3:	27 nov (13h-20h30), 2 dec (13h-16h30) & 12 dec (16h30-20h30), 20 jan (13h-20h30)
Module 4:	27 jan (13h-20h30)
Cas pratiques individuels:	28 jan - 12 fév (1h par participant)
Lift-off:	13 fév (16h-20h)

Prix

€ 4.950 (hors TVA de 21%)

Agrément

Cette formation est agréée par l'Institute for Tax Advisors and Accountants (ITAA).

- Nombre d'heures de formation (sans les pauses >15 min.) : 69 heures d'enseignement.
- 100% de présence requise pour tous les modules. La formation ne peut pas être suivie de manière modulaire.

Portefeuille PME

Les PME flamandes peuvent recevoir des subventions de 20 à 30 % du gouvernement flamand. Il existe une subvention similaire pour les PME établies à Bruxelles.
www.antwerpmanagementschool.be/en/kmo-portefeuille

Lieu de la formation

HEC Liège Executive Education
Rue Saint-Gilles 199 à 4000 Liège

Cette formation a vu le jour en collaboration avec l'ITAA.

ITAA Institute for Tax Advisors & Accountants

Procédure

1re étape

Remplissez le formulaire d'inscription en ligne. Si vous n'avez pas encore d'identifiant, vous devez d'abord en créer un.

2e étape

Vous recevez une confirmation de votre inscription par courrier électronique.

3e étape

Dans les semaines suivant votre inscription, vous recevrez plus d'instructions.

Contact



Olivier De Reu
Business Lead Customized Programs
olivier.dereu@ams.ac.be
+32 3 265 52 47



Marie Van Broekhoven
Customer Experience Manager
marie.vanbroekhoven@ams.ac.be
+32 3 265 88 80



Tina Capitano
Program Manager HEC
c.capitano@uliege.be
+32 4 232 73 30

Plus d'informations :
www.antwerpmanagementschool.be